

## Mercato d'hiver 2019/2020 : Note aux clubs

La période officielle du Mercato Hivernale, fixée par le Bureau Fédéral, est du 20 Décembre 2019 au 19 Janvier 2020.

Les modalités de transferts des joueurs restent les mêmes que ceux de la saison écoulée à savoir les clubs n'ayant pas atteint le nombre de 30 joueurs maximum peuvent compléter et arriver à 30.

Les clubs ont le droit de libérer deux joueurs sans qu'il y ait la possibilité de les remplacer.

Les joueurs transférés ne pourront prendre part à aucun match de la phase ALLER du championnat, ils ne pourront y participer qu'à la première journée de la phase Retour.

Par contre ils pourront participer aux tours de la Coupe d'Algérie même si la première journée de la phase RETOUR n'a pas débuté..